Règlements

Rigolade du printemps de Laverlochère

1. Le "**CONDUCTEUR**" doit être **âgé d'au moins 18 ans ou 16 ans avec temporaire et signature des parents. L'accès au Pit des Coureurs est limité** aux personnes autorisées seulement (le port du bracelet pour le Pit des Coureurs est obligatoire) **et est interdit aux personnes de 15 ans et moins.**

2. Le "**MÉCANO**" doit être **âgé d'au moins 16 ans** et doit s'inscrire en même temps que le véhicule (un seul mécano par véhicule). **Le conducteur est responsable de son mécano** et **tout mécano conduisant un véhicule lors d'une compétition est tenu de respecter tous les règlements assujettis au conducteur.**

3. Tout participant doit **inscrire son véhicule soit le vendredi de 16h00 à 20h00 ou le samedi de 8h00 à 10h00**. **AUCUNE INSCRIPTION N'EST ACCEPTÉE DÉPASSÉ CES HEURES.**

4. Mécano et coureur doivent signer la décharge. Dans le cas contraire, aucune pass-pit ne sera remise.

5. Toute personne circulant dans le pit doit porter des souliers fermés.

6. Pour courser, le coureur doit porter des vêtements longs et des souliers fermés.

7. L'espace des deux portes avants doit être gardé libre pour inscrire votre numéro d'enregistrement. Aucune autre inscription n'est acceptée sur les portes avants, de plus le numéro doit être inscrit **très lisiblement sur la porte extérieure côté passager**, ceci aide au reprise vidéo. En plus, l'inscription du numéro doit être inscrite sur le toit de la voiture, sinon le comité l'inscrira avec une canette de peinture. Le numéro doit être lisible de la balustrade.

8. Toute automobile munie d'un moteur à l'avant et d'une traction 2 roues motrice est acceptée à l'exception des convertibles **(non accepté : vannette, pick-up).**

9. Il est strictement défendu de circuler dans le Pit des Coureurs la nuit. Toute réparation à effectuer sur votre véhicule doit se faire à la clarté ou tôt le matin avant les courses.

10. Aucune modification intérieure et extérieure pouvant nuire à la sécurité des participants n'est acceptée sur le véhicule. Tout objet extérieur pouvant se détacher devra être enlevé et ceci à la discrétion du directeur des courses.

11. L'automobile doit être munie de **freins**. Les tuyaux passant à l'intérieur de l'habitacle doivent être recouverts avec un tuyau non-perforé, il ne doit y avoir aucune fuite dans l'habitacle, ceci pour éviter des brûlures (tuyau à gaz, tuyau de refroidissement, etc.).

12. Le **réservoir à essence** doit être solidement fixé, ne peut être situé dans l'habitacle du conducteur et ne peut également être visible de l'habitacle (endroit fermé).

13. **Un (1) réservoir à essence est permis** sur le véhicule et **seul les gaz liquides sont acceptés.**

14. **Le gaz sous pression (nitro) est interdit, sinon le conducteur est banni à vie de la Rigolade du Printemps de Laverlochère.**

15. Le bumper ne doit pas dépasser la largeur du véhicule et être sécuritaire pour les autres coureurs.

16. La vitre avant du véhicule doit être gardée intacte en tout temps même durant la démolition. Les vitres de chaque côté doivent être enlevées ou baissées complètement ainsi que la vitre arrière. Également, toutes lumières doivent être enlevés.

V.04-2019

17. Le conducteur doit obligatoirement être muni d'un **casque protecteur**, la visière de sécurité est fortement recommandée. Le port du casque est obligatoire en tout temps lors de la course, même si votre voiture est immobilisée.

18. **Tout participant (conducteur ou mécano) pris en état d'ébriété ou sous l'effet de drogues** avant ou pendant les compétitions et même dans le Pit des Coureurs **sera disqualifié sur-le-champ pour le reste de la fin de semaine.**

19. **Tout participant (conducteur ou mécano)** devra se soumettre à l'alcootest, si le policier en fait la demande. Si le participant refuse, ce dernier ainsi que sa voiture seront disqualifiés sur-le-champ pour le reste de la journée.

20. Le participant **doit se présenter sur la piste dans les deux (2) minutes suivant l'appel de l'annonceur et être prêt à compétitionner sinon il sera disqualifié**. Tout participant ralentissant le départ d'une course sera disqualifié.

21. En cas de faux départ, le participant se verra additionner un tour à la fin.

22. Lors d'une course, tout participant **ne peut faire plus d'un (1) tour de reculons.**

23. Tout participant pris à frapper un autre véhicule entre les roues**, côté conducteur, sera disqualifié sur-le-champ.**

24. Toute automobile qui sortira des limites du site durant les compétitions sera disqualifiée.

25. Jamais plus de **deux (2) roues pour le fossé** et plus de **trois (3) roues pour l'intérieur du rond**, ne peuvent **dépasser les limites du circuit** du rond de course. Ceci entraîne la disqualification immédiate et vous devez immobiliser votre véhicule.

26. Toute **automobile renversée** (à l'envers) est disqualifiée ainsi que celui est en est la cause (selon le cas).

27. En tout temps durant une course, un juge pourra disqualifier une automobile s'il y a lieu et s'il juge la situation dangereuse.

28. La **ceinture de sécurité en X** est obligatoire pour toutes les catégories.

29. La cage, qui doit avoir 4 à 6 points d'appui (protection du conducteur), est obligatoire pour **toutes les catégories**, ainsi que le X dans l'arsaut. Le tuyau pour faire la cage doit être rond ou carré de 1½ pouce de diamètre et de .100 millième d'épais (plus ou moins).

30. Il est obligatoire de fixer des "**pads**" **(gardes de caoutchouc rigides)** à l'arrière de la voiture et sur les côtés, pour les tractions arrière. Ceux-ci doivent être de la largeur du véhicule, solidement fixés avec de la chaîne ou du câble d'acier et toucher le sol.

31. Le double spring sur le carburateur est obligatoire à partir de 2019.

32. Dès que le drapeau rouge est sorti les participants doivent immobiliser leur véhicule.

33. Aucun "**spin**", énervement, surexcitation, geste excessif n'est toléré dans le Pit des Coureurs et sur le site durant tout le week-end même si les compétitions sont annulées.

34. Aucun essai n'est accepté sur le circuit du rond de course et ce, à n'importe quelle période de l'année.

35. Les pneus avec des **coches de tracteur ne sont pas acceptés** et seulement le directeur des courses a le dernier mot sur cette décision.

36. **Tout litige** concernant le jugement d'une course **doit être contesté dans un délai d'une (1) heure** au directeur des courses. Toute demande de visionnement (par notre service de caméra) doit se faire dans ce délai au coût de 20,00$. Si l'on vous donne raison, ces frais vous seront remboursés. Les participants doivent respecter les juges et les responsables des courses. **Tout manque d'esprit sportif entraînera la disqualification immédiate du participant**. Les décisions prises par le directeur des courses sont finales et irréfutables.

V.04-2019

37. Le Comité des sports et loisirs de Laverlochère ne pourra être tenu responsable des accidents pouvant survenir sur le site des compétitions. Les participants doivent en assumer entièrement les risques.

38. Le Comité organisateur vous accorde une (1) semaine à la fin des courses pour retirer votre véhicule du terrain, sinon il aura le droit de vous charger les frais de remorquage ou d'en disposer à sa guise.

39. En cas de protès (frais de 50,00$), seul le responsable des courses peut prendre une décision et faire une vérification (compression, vaccum au carburateur, lift du CAM, porting).

40. Après une (1) infraction aux règlements ou toute autre situation jugée inacceptable par le comité des courses et le comité des sports et loisirs de Laverlochère, ces derniers décideront de la sanction qui peut aller jusqu'à l'expulsion des courses pour la prochaine édition. Cette décision sera rendue ultérieurement et non durant le week-end des courses.

41. Il est fortement recommandé de porter des vêtements longs lors des courses.

42. Le rinçage abusif de moteur ne sera pas toléré lors des inscriptions et dans le pit des coureurs, et ce tout au long du week-end, sous peine de disqualification après avertissement.

Voici un modèle d'arsaut de sécurité (cage). Obligatoire pour toutes les catégories, ainsi que le X dans l'arsaut. Le tuyau pour faire l'arsaut doit être rond ou carré de 1 pouce 1/2 de diamètre et de .100 millième d'épais (plus ou moins).

Voici un exemple du pad pour les tractions arrière.

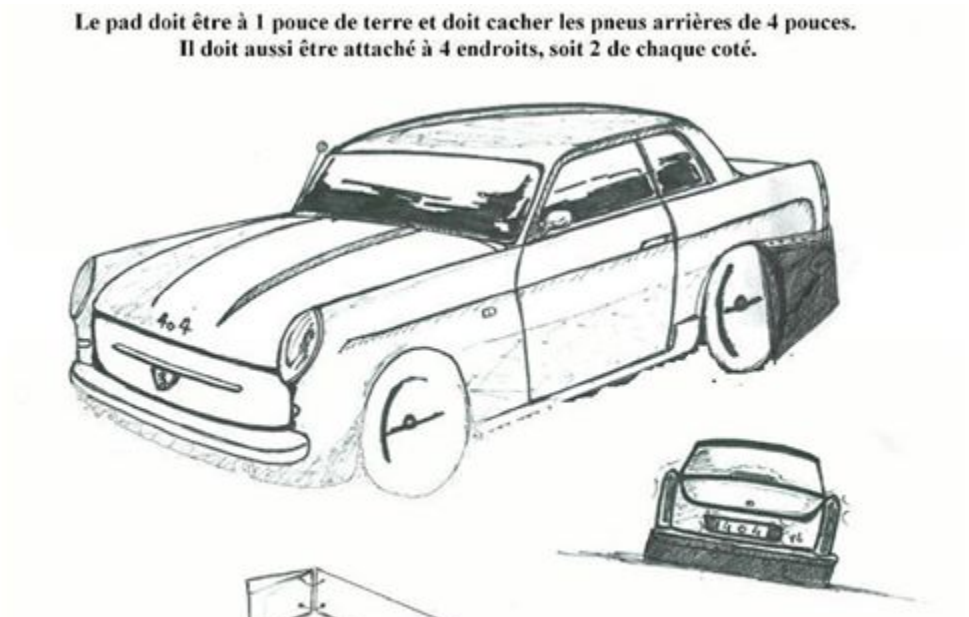

V.04-2019